



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20230920-B20230919\_08\_SI-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze septembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Étaient présents :

M. Michel PAQUET,  
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, M. Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absents avec procuration : Bernard ZENNER à Maurice LORENTZ  
Michel HERGAT à Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



## **8. Objet : Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles - Attribution de subventions**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire du 7 mars 2017 autorisant la signature d'une convention d'autorisation d'interventions économiques entre la Région Grand Est et la CCCE,

Vu la délibération n° 26 du Conseil communautaire du 3 mars 2020 autorisant la signature d'un avenant à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE, et instaurant les ACEA,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 28 mai 2020,

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 15 septembre 2022,

Vu l'avenant n° 3 à la convention d'autorisation d'intervention économique entre la Région Grand Est et la CCCE signé en date du 10 août 2023,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 22 mars 2022 portant dernière modification du règlement des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles,

En vue de favoriser le maintien et le développement de l'agriculture sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a décidé d'apporter son concours au programme d'investissement lors des créations, des développements et des transmissions d'exploitations agricoles présentes sur son territoire par l'intermédiaire d'une aide directe dénommée A.C.E.A. (Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles) issue d'un Fonds Communautaire Unique.

Le règlement de cette aide a été élaboré en concertation avec les agriculteurs du territoire et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle au cours de l'année 2019 et du début 2020.

Un Comité de pilotage du dispositif a été constitué pour examiner les dossiers. Il associe les élus de la Commission « Développement économique » et les fédérations et syndicats du monde agricole, de façon à permettre des regards croisés et des expériences multiples sur les projets.

Depuis la création de l'aide, la CCCE a accompagné 51 exploitations agricoles dans leurs investissements en matériel pour un total de 322 275, 56 € redistribués en faveur de la pérennité des agriculteurs sur le territoire.

Onze dossiers ont été soumis au comité de pilotage ACEA du 12 juillet 2023, puis transmis pour avis aux membres de la Commission « Développement économique » en date du 30 août 2023 ;

N° dossier	Exploitation agricole	Objet de la demande	Montant total HT des investissements	Montant total HT éligible	Commune	Montant HT	Taux de financement global
14/2022	GAEC DE L'ÉCOLE	Faucheuse frontale Fendt slicer 310F et combiné arrière Fendt slicer 960	45 000,00 €	30 000,00 €	Roussy-le-Village	6 000,00 €	13,33%
11/2023	ARNAUD STEICHEN	Andaineur Claas liner 1750	20 000,00 €	20 000,00 €	Entrange	4 000,00 €	20,00%
08/2022	EARL FERME DU FOL EPI	Barrières et cloisons amovibles, tank à lait, benne multi services	24 303,61 €	24 303,61 €	Zoufftgen	4 860,72 €	20,00%
10/2022	DANIEL FRITZ	Tracteur JOHN DEERE	33 000,00 €	30 000,00 €	Puttelange-lès-Thionville	6 000,00 €	18,18%

13/2022	LES VERGERS DE VICTORINE	Tracteur SOLIS, tondeuse SHAKTIMAN SGM60, broyeur de branches	21 440,00 €	21 440,00 €	Beyren-lès-Sierck	4 288,00 €	20,00 %
17/2022	EARL DE LA BORNE MILIAIRE	Semoir à engrais avec système de pesée et un déchaumeur	31 300,00 €	30 000,00 €	Breistroff-la-Grande	6 000,00 €	19,17%
03/2023	NILLUS HELENE	Tracteur AXOS 340CX, chargeur CLAAS	37 000,00 €	30 000,00 €	Haute-Kontz	6 000,00 €	16,22%
05/2023	RACHEL BERNARD	Van à chevaux champion R	9 725,63 €	9 725,63 €	Cattenom	1 945,13 €	20,00%
06/2023	KREMER DENIS	Presse CLAAS Variant 480 RF	28 000,00 €	28 000,00 €	Puttelingen-Thionville	5 600,00 €	20,00%
07/2023	EARL DES BUISSONS	Charrue Kneverland 3300 S	35 000,00 €	30 000,00 €	Zoufftgen	6 000,00 €	17,14%
08/2023	BEATRICE WECKER	Tracteur CLAAS ARES 657	30 000,00 €	30 000,00 €	Puttelingen-Thionville	6 000,00 €	20,00%

Les 11 dossiers présentés représentent une somme de 56 693,85 €.

Considérant cet exposé,

Après avis favorables du Comité de pilotage d'attribution des aides communautaires aux exploitations agricoles en date du 12 juillet 2023 et de la Commission « Développement économique » en date du 30 août 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux demandeurs les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 11  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 septembre 2023

Le Président,

Michel PAQUOT



Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230920-B20230919\_08\_SI-DE

